

FÊTE DE LA SCIENCE 2017 • 26<sup>ÈME</sup> ÉDITION

# FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans le cadre de leur politique de soutien à la culture scientifique, la Région Normandie ainsi que les Départements de la Manche et de l'Orne s'engagent pour encourager les déplacements des lycéens et collégiens de l'académie de Caen

## ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

Les collèges de la Manche et de l'Orne ainsi que les lycées d'enseignement général et/ou technique de l'académie de Caen peuvent solliciter l'aide au transport pour un déplacement vers une opération de la Fête de la Science. Les lycées d'enseignement agricole et les centres de formation d'apprentis sont également bénéficiaires de ce dispositif.

**Attention.** Les lycées et centres d'apprentis se rendant à une opération se déroulant dans leur agglomération utiliseront les transports publics urbains. Ces déplacements ne sont pas éligibles au remboursement.

## POUR LES LYCÉES ET LES CENTRES D'APPRENTIS

Pour bénéficier du remboursement des frais de transport, les établissements doivent suivre la procédure suivante :

- L'établissement scolaire fait établir un devis pour le déplacement de sa/ses classe(s) auprès d'un transporteur. Il communique la copie de ce devis validé à Relais d'sciences par fax (02 31 34 97 88) ou par courriel ([administration@ledome.info](mailto:administration@ledome.info)) en précisant l'opération, le nombre et le niveau scolaire des élèves dans un délai minimum de 15 jours avant le déplacement.
- La/Les classe(s) effectue(nt) leur(s) déplacement(s).
- L'établissement scolaire règle la facture du transporteur et transmet une copie de la facture acquittée accompagnée d'un RIB à Relais d'sciences dans un délai maximum d'un mois après l'opération.

La Région Normandie qui effectue directement le remboursement aux établissements, après approbation de la Commission permanente.

**ACADÉMIE DE CAEN**  
**Guillaume Dupuy**  
**Relais d'sciences**  
Le Dôme  
Esplanade Stéphane Hessel  
14000 Caen  
02 31 06 60 50

**ACADÉMIE DE ROUEN**  
**Jean-François Passegué**  
**Science action**  
Pôle des Savoirs  
Boulevard de l'Europe  
02 35 89 42 27

**Important.** Le libellé indiqué sur le devis, la facture et le RIB doit impérativement être identique. En cas d'inexactitude, la demande ne pourra être validée.

## POUR LES COLLÈGES DE LA MANCHE

Pour bénéficier de la participation aux frais de transport, les établissements scolaires doivent suivre la procédure suivante :

- Prendre contact avec la Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports du Département de la Manche (Mme Stella Moizo, 02 33 05 97 61). Un devis validé devra être fourni.

## POUR LES COLLÈGES DE L'ORNE

Pour bénéficier de la prise en charge des frais de transport, les établissements scolaires doivent suivre la procédure suivante :

- Prendre contact avec la Régie des transports du Département de l'Orne (02 33 81 60 00, postes 1495 ou 1498).

**À noter.** Un établissement scolaire pour bénéficier de cette aide au transport autant de fois que nécessaire sur la période de la Fête de la Science.

## CONTACT

**Relais d'sciences**  
**Mme Christine Chiamone**  
Gestionnaire administrative et financière  
02 31 06 60 50  
administration@ledome.info

### **ACADÉMIE DE CAEN**

**Guillaume Dupuy**  
**Relais d'sciences**

Le Dôme  
Esplanade Stéphane Hessel  
14000 Caen  
02 31 06 60 50

### **ACADÉMIE DE ROUEN**

**Jean-François Passegué**  
**Science action**

Pôle des Savoirs  
Boulevard de l'Europe  
02 35 89 42 27